

VILLE DE SAINT-CONSTANT

CERTIFICAT ATTESTANT DU RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT

Résolution numéro 252-05-24 intitulée « Adoption du premier projet de résolution -Demande de PPCMOI numéro 2022-00122 - Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) - 155, rue Saint-Pierre »

Date du registre : 13 juin 2024

Je soussignée, greffière de la Ville de Saint-Constant, certifie sous mon serment d'office que :

- a) le nombre de personnes habiles à voter sur la résolution mentionnée ci-dessus est de 363;
- b) le nombre requis de signatures des personnes habiles à voter pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin sur cette résolution est de 47;
- emander la

c) le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées pour demander la tenue d'un scrutin référendaire est de
En conséquence :
cette résolution est réputée approuvée par les personnes habiles à voter sur cette résolution.
un scrutin référendaire doit être tenu sur cette résolution.
En foi de quoi, je donne le présent certificat à Saint-Constant,
cejuin 2024.
Me Sophie Laflamme, greffière